



LIGUE DU NORD / PAS-DE-CALAIS DE TENNIS DE TABLE

32 rue d'Abbeville – BP 117 – 59402 CAMBRAI CEDEX
☎ 03 27 79 67 00 - ✉ ligue@liguenpdctt.fr - 🌐 : www.liguenpdctt.fr

COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE

Gérald OLIVARES
Responsable du Critérium fédéral

Cambrai, le 13 Juillet 2010

☎ 06 67 24 67 13

Réf. : 531.GO.2010-07-13 – Mode d'emploi

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2010 - 2011

MODE D'EMPLOI

Avec ce mode d'emploi, sont joints six fichiers :

- Fiche explications nouveau CF,
- Règlement régional CF 10/11,
- Fiche calendrier et tarifs,
- Fiche d'inscription joueur/joueuse,
- Fiche comptable,
- Fiche salle.

Les responsables sont :

- pour la Ligue
- pour le 59 Seniors Messieurs
Jeunes
- pour le 62 Seniors et Jeunes

Gérald OLIVARES
Pierre ROSE
Fabien DUVIVIER
Emmanuel MACHON

gerald.olivares@liguenpdctt.fr
pierre.rose@cdntt.fr
fabien.duvivier@cdntt.fr
emmanuel.machon@orange.fr

- **Fiches de réinscription** : Elles seront envoyées prochainement aux clubs concernés. C'est le même principe que les bordereaux de licence envoyés aux clubs en fin de saison. Il suffit de vérifier les renseignements indiqués, de les rectifier si nécessaire, de faire signer la joueuse ou le joueur ainsi que le Président de club. Cette procédure va faciliter la tâche prévue avant le premier tour du Critérium Fédéral par le secrétariat de la Ligue.

Si une personne a été oubliée, il suffit de remplir la fiche d'inscription joueur

- **Séries Benjamins et Minimes Garçons** : Un groupe de 24 joueurs dans chaque division régionale.

- **Séries Benjamines et Minimes Filles** : il y aura un niveau Régionale 1 et un niveau Régionale 2. Dans chaque série et dans la mesure du possible, les centres choisis seront les mêmes pour les deux niveaux ; si ce n'est pas possible, il sera trouvé deux centres très proches.

- **Montées et descentes** : Pour la catégorie Benjamins, les montées se feront dans la catégorie supérieure de la régionale. Pour la catégorie minime, au niveau régional, voir l'article 7 du règlement.

N'oubliez pas d'envoyer tous les documents au plus vite et dans tous les cas pour le 10 septembre 2010, dernier délai.